

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2011

Le 1^{er} décembre 2011, à 18 heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de VOUTENAY-SUR-CURE, sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués : M Bernard GAREAU, Mme Marie-Claire LIMOSIN, MM Gérard LACOMBE, Alain MARC, Abel DETHIRE, Jean-Claude BOHAIN, Guy DEMANCHE, Francis POLY, Mme Noëlle RAUSCENT, MM Pierre-Etienne BREGUET, Henri COUGNOT, André LEBEAULT, Mme Marianne BLIVET, M. Laurent DARENNE, Mme Sabine BEAUVIE, M. André GUYOT, Mme Elise VILLIERS, MM Raymond CHIGOT, Christian GUYOT, Alain MOIRON, Mme Denise GAULARD, MM. André VILLIERS, M. Patrick BOUVEAU, Mme Nathalie KOWALCZYK, M. Roland ZIMMERMANN.

Etaient également présents : M. Claude MICHON, Maire de Vézelay, M. le Sous-préfet, M. Le Trésorier et M. le Capitaine de la Gendarmerie d'Avallon.

Etaient excusés : Mme Claudine GUERIN-MANDON remplacée par M. Guy DELNESTE, Mme Isabelle GEORGELIN remplacée par M. Thierry VEYSSIERE suppléant, M. Gérard ROUSSEAU, M. Bernard MAURICE, M. Cédric MENGUAL, M. Hervé LIETARD, M. Michel FEVRE remplacé par Mme Florence BAGNARD suppléante, Mme Nicole GEORGE remplacée par Mme Arlette SAUTOT suppléante, M. Jean DESPINEY remplacé par M. Alain GARNIER suppléant.

Etait absent : M. Patrick MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pierre-Etienne BREGUET

Mme KOWALCZYK, Maire de Voutenay-sur-Cure accueille les délégués de la CCV et le public. Elle nous présente sa commune : Comme son nom l'indique, Voutenay est situé sur les rives de la Cure. C'est à Voutenay que le Vau de Bouche se jette dans la Cure, « après un parcours de 20 kilomètres ». Le village est traversé par la D606 (ancienne nationale 6), à 36 km d'Auxerre et à 15 km d'Avallon et non loin se trouve la ligne de chemin de fer Auxerre-Avallon.

Le GR 13 - qui va de Fontainebleau (Seine-et-Marne) à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) - traverse également la commune. L'habitat se situe sur la base d'un massif de roches dominant la rive droite de la Cure. Sur la voie antique allant d'Auxerre à Avallon, la Via Agrippa, ont été mises au jour en 1850 les fondations d'une villa gallo-romaine : un cippe a été découvert et transféré au musée d'Auxerre.

Au XII^e siècle, on retrouve un village nommé *Vultinacum*.

Le château, qui appartenait à l'abbaye de Vézelay, a joué un rôle important au moment des guerres de religion et de la Ligue dans l'Avallonnais. Il a été ruiné peu après. Ce manoir était « bordé par la Cure, adossé à la pente escarpée d'une haute colline boisée et dominé par la montagne de Chora du côté sud ».

La commune de Voutenay possède :

- Le lavoir communal au toit à quatre pans couvert de tuiles plates, attribué à l'école de l'architecte Soufflot, pierres de construction bien appareillées, mis en construction en 1827, (mis en eau en 1841), et inscrit, avec le pont attenant au titre des Monuments historiques par arrêté du 8 octobre 1962⁵.
- L'église Saint-André, datant du XIII^e siècle, couverte de pierres (laves) posées sans charpente ni solives. Le clocher a été construit au XIX^e siècle. Elle est inscrite au titre des Monuments historiques par arrêté du 29 juillet 1976⁶
- Tour d'horloge construite en 1829, pour la somme de 30 000 francs (de l'époque)
- Vieux pont sur la Cure à quatre arches datant de 1764
- Passage sentier GR 13.

M. VILLIERS remercie le Maire et le Conseil Municipal pour l'accueil chaleureux de la commune de Voutenay. Il salue M. le Trésorier d'Avallon, M. le Capitaine de la Gendarmerie d'Avallon et rend hommage à M. Chenaf, Sous-préfet d'Avallon, arrivé il y a 3 ans sur le territoire avallonnais. Il rappelle qu'il est le « parrain » de la création de la Communauté de Communes du Vézélien. Il est appelé à d'autres fonctions de sous-préfet, dans les Ardennes. Il termine en lui disant : « Vous laissez dans l'esprit de tous un souvenir chaleureux ».

M. CHENAF remercie M. VILLIERS et souligne que le plus dur c'est de partir « on s'est trop attachés à vous. » Il dit qu'il a eu rarement de satisfaction dans les domaines professionnels et personnels en même temps. Il espère que le Ministre de l'Intérieur ne s'est pas trompé dans l'attribution de la nouvelle Sous-préfecture et qu'il reviendra dans notre région au terme de ses années de travail.

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président demande si les délégués ont des remarques à faire sur le compte-rendu du 14 octobre 2011 qui leur a été adressé par mail.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans modifications.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Président salue l'assemblée et remercie l'ensemble des personnes qui assistent au conseil communautaire. Il donne la parole à M. **BREGUET**.

- FIXATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS -

Selon le tableau des indemnités des Communautés de Communes :

Indemnités des Vice-présidents :

Du 01/01/2011 au 31/12/2011 soit 12 mois (valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010)

$$627.24 \times 12 = 7\ 526.88 \text{ €}$$

TOTAL : 7 526.88 €

Soit réfaction des Vice-présidents : 80 %
Soit par Vice-président : $7\ 526.88 \times 20 \% = 1\ 505.38 \text{ € brut}$

Indemnités du Président :

Du 01/01/201 au 31/12/2011 soit 12 mois (valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2010)

$$1\ 568.11 \times 12 = 18\ 817.32 \text{ €}$$

TOTAL : 18 817.32 €

Soit : réfaction du Président : 90 %
Soit pour le Président : $18\ 817.32 \times 10 \% = 1\ 881.73 \text{ € brut}$

- Les délégués sont d'accord à l'unanimité avec ces propositions.

- CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES -

M. **BREGUET** lit la note transmise par mail.

M. **VEYSSIERE** demande si des modifications ont été apportées.

M. **VILLIERS** répond qu'aucune modification n'a été apportée, il informe qu'une commission a été mise en place afin que le Conseil Général soit en capacité de réorganiser les 520 circuits scolaires. Un « droit d'entrée » va être mis en place car beaucoup d'inscriptions et beaucoup d'enfants n'empruntent pas les transports ce qui

fait que l'on voit circuler des cars à moitié plein ce qui ne correspond pas à l'optimisation de gestion des fonds publics.

- Les délégués approuvent à l'unanimité la signature de la « convention transports scolaires entre le Conseil Général et la Communauté de Communes du Vézélien ».

- REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION D'ELU -

M. **BREGUET** propose de rembourser M. Christian GUYOT pour les frais occasionnés par son déplacement aux 13èmes rencontres du Réseau des Grands Sites de France en octobre à Ajaccio. La dépense s'élève à 237 € (prise en charge de l'hébergement) et 150 € (prise en charge des frais d'inscription).

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

- CENTRE DE LOISIRS -

M. **BOHAIN** fait un compte-rendu des documents diffusés avant la séance.

M. **VILLIERS** se réjouit de la bonne fréquentation du centre de loisirs, mais les autres points sont relativement flous et il pense qu'il est malvenu de prendre des décisions ce soir.

Mme **GUY** Bérangère informe qu'il est compliqué de recruter du personnel surtout sur des petites périodes, c'est pour cela qu'il est proposé de conventionner avec la CCECY pour la mise en commun d'un personnel. Cela serait bénéfique pour les enfants car ils auraient toujours le même référent.

M. **BREGUET** dit que si l'on doit regarder le dossier de l'enfance sous l'angle budgétaire, on s'aperçoit de l'augmentation de la fréquentation, d'où l'augmentation des dépenses courantes, en sus l'augmentation des dépenses de personnel. Donc la mutualisation des coûts marginaux est faible par rapport aux résultats de cette année sauf sur l'augmentation de la fréquentation. Concernant les données tenant à la gestion immobilière, pour le moment, les locaux sont occupés à titre gratuit, seuls les frais courants (eau, électricité) font l'objet d'un remboursement à la commune de Châtel-Censoir. Si la CCV prend en charge le bâtiment, les coûts n'en seront que plus élevés. Concernant le dossier « investissement » il est à valider rapidement notamment afin d'être subventionné par la CAF.

M. **DEMANCHE** se réjouit de l'augmentation de la fréquentation communautaire nette.

M. **VILLIERS** informe qu'un tiers des 90 enfants fréquentant le centre est acheminé par la mise en place des transports.

M. **GUYOT** est inquiet car on entre dans une salve de bouleversements administratifs, il dit qu'il n'est pas certain que ce soit le moment d'élargir le parc immobilier de la

CCV. Il pense que la mise aux normes des sanitaires est indiscutable, pour les autres points il est défavorable. Il insiste sur le fait qu'il faut être prudent avec la petite enfance.

M. **BOUVEAU** souligne, concernant le CEJ, que la commission a travaillé sur les tranches des 6/12 ans et des 0/6 ans. Il dit qu'il est important de s'organiser sur le périscolaire car il va y avoir un nouvel ordonnancement du temps scolaire.

M. **BREGUET** répond que le centre est parfaitement adapté pour accueillir jusqu'à 80 enfants et que, même si le centre est excentré, il est inscrit dans nos statuts. Pour la perspective de changement du temps scolaire, l'évolution a déjà commencé. Pour la petite enfance, il faut un positionnement de la CCV avant la fin de l'année 2012 sinon la CAF ne subventionnera plus, de plus la CCV n'a pas la compétence et pour l'acquérir il faut unanimité des conseils municipaux.

M. **CHENAF** souligne qu'avec la nouvelle carte intercommunale, chacun a le loisir de constater que le schéma est dessiné par les élus. Il ne voit aucune difficulté à intégrer les compétences des CC qui nous rejoindrons.

M. Christian **GUYOT** s'interroge sur les compétences à mutualiser, il faut être très prudent, la CCV sera peut-être amenée à abandonner certaines compétences. Il demande si la CCV est capable d'avoir du personnel supplémentaire.

M. **VILLIERS** est d'accord avec M. Christian **GUYOT** :

- 1 - C'est une période d'évolution considérable réunion à 3, pas de points de divergence dans le domaine de compétences globalement. « Il faut se caler. »
- 2 - L'expérimentation qui a été menée par la commission, conduit à dire que Châtel est un point excentré et qu'une partie de notre territoire a moins bien suivi. Il faut faire une projection pour voir si un certain nombre d'enfants pourraient entrer dans le dispositif. Il y a aujourd'hui 60 000 € inscrits au budget, il en coûte, avec le remboursement de la CAF, de la MSA et des familles, 26 000 € net à la CCV. Quelles seraient les conséquences financières si l'on accueillait les enfants en périscolaire ?

Mme **BEAUVIE** est inquiète.

M. **VEYSSIERE** pense que la CCV est un élément moteur et que chaque CC peut apporter sa pierre.

M. **DEMANCHE** insiste sur le fait qu'il ne faut pas se recroqueviller mais au contraire se placer dans un sens dynamique : il faut avancer.

M. Christian **GUYOT** dit qu'il est d'accord pour aller de l'avant mais sans prendre de risques phénoménaux. Il demande : « Qu'en sera-t-il demain alors que Saint-Père est à 10 minutes d'Avallon ? »

M. **VILLIERS** pense qu'il faut mettre ce sujet en perspective avec d'autres thèmes.

M. **DEMANCHE** dit que si la CCV s'élargit, les transports et donc les dépenses s'élargiront.

M. LACOMBE propose de laisser cette discussion aux groupes de travail mis en place.

M. VILLIERS réplique que les conclusions des groupes de travail seront trop tardives et qu'il faut que la CCV se positionne dès 2012.

M. BOUVEAU rétorque que le dossier sur l'impact financier est déjà bien avancé et que la CAF subventionnera très largement.

- les délégués adoptent, à l'unanimité, les tarifs pour 2012 comme présentés dans les documents fournis et sont d'accord pour ajourner les autres points à l'ordre du jour pour réexamen.

- CENTRE DE LOISIRS -

Convention de gestion de la chaufferie

M. BREGUET informe que cette convention a été modifiée selon les remarques du conseil municipal de la commune de Montillot.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

Contrat de maintenance pour la chaufferie

M. BREGUET indique que la société Schmid France est située à PULVERSHEIM et donne entière satisfaction depuis l'installation de la chaudière et propose la signature d'un nouveau contrat de maintenance pour une durée de 2 ans et un prix de 2 500 € annuellement correspondant à 1639 € pour le montant annuel du contrat et 861 € pour les deux déplacements annuels, incluant la formation du personnel de la CCV.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité, de contracter pour 2 ans avec la société Schmid France

Complément pour l'application des tarifs

Mme BEUVIE demande à ce que, lors d'une première inscription d'une nouvelle association pour l'attribution d'un ou plusieurs créneaux, la première année d'utilisation du gymnase soit gratuite.

- Les délégués acceptent, à 2 voix contre, la gratuité pour la première année d'une association lors d'une attribution de créneaux horaires.

Demande de gratuité pour 2011/2012

Mme BEUVIE informe l'assemblée qu'une association de la commune utilisant le gymnase depuis sa construction demande la gratuité pour la saison 2011/2012.

- Les délégués refusent, à l'unanimité, la gratuité pour cette association et les autres déjà en place dans l'utilisation du gymnase.

Approbation du marché à bons de commande

M. BREGUET informe que la CAO s'est réunie 2 fois, et que sur rapport de la DDT, dans le cadre de la convention ATESAT, c'est la société SCREG EST qui est proposés pour les 2 lots (lot 1 : entretien et renouvellement d'enduits, lot 2 : TAV). Pour un montant se situant en 87 K€ et 124K€ par an pour les 2 lots.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité, de contracter avec la Société SCREG EST pour les lots 1 et 2 concernant le marché de voirie quadriennal à bons de commande.

Travaux sur le chemin du réémetteur

M. VILLIERS rapporte au conseil communautaire que dans le compte-rendu analytique du 14 octobre 2011, une mauvaise interprétation a été faite quant à l'adoption d'une délibération concernant les travaux urgents à entreprendre hors marché sur le chemin menant au réémetteur situé à Tharoiseau. Il propose donc d'accepter le devis de l'entreprise Boujeat précédemment présenté.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité, et demande à ce que ces travaux soient effectués rapidement.

Transport du sel de déneigement

Mme MILLEREAUX dit qu'il reste en stock tampon 8.5 tonnes de sel, conditionné, en big bag de 500 kg, il faut en livrer 5 tonnes à Brosses, 1.5 tonnes à Saint-Père et 2 tonnes à Asquins. Un agriculteur de Saint-Moré se propose de le livrer pour un montant entre 225 et 250 €.

M. BREGUET dit qu'il faut conclure une convention avec cet agriculteur.

M. Christian GUYOT informe les délégués que Saint Père viendra chercher le sel et livrera celui d'Asquins gratuitement.

Mme MILLEREAUX propose donc de passer une convention avec l'agriculteur pour la livraison de 5 tonnes de sel à Brosses.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

Mme MILLEREAUX informe les délégués qu'il reste à Montillot 2.3 tonnes de sel en cas de besoin.

M. COUGNOT demande où en sont les travaux programmés en 2009.

M. BREGUET répond qu'il reste quelques fossés, des purges et quelques arasements et qu'ils sont sur le point de se terminer.

- C.I.A. -

2^{ème} avenant à la convention

M. VILLIERS explique qu'il s'agit de conforter et de sécuriser cette association jusqu'au 31 décembre 2014, date d'achèvement de notre convention, l'emploi de la personne recrutée pour la réalisation du projet conclu avec le CIA pour la formation à l'informatique et à Internet dans les points multimédias créés à cet effet.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité

- TOURISME -

Décision modificative financière concernant le contrat d'étude touristique

M. BREGUET explique que 12 000 € pour l'étude touristique avait été inscrite au budget primitif 2011. Le dossier de subvention FEADER n'a pas été présenté à temps donc cette étude touristique ne pourra faire l'objet d'une subvention.

M. GUYOT dit que, certes, il y a eu un loupé mais, les deux premières phases ont été réalisées, l'étude a été mise en ligne et la commission a décidé de supprimer la 3^{ème} phase ce qui compense la « perte » de la subvention.

M. CHENAF a proposé à la commission de passer la 3^{ème} phase en étude et d'intégrer dans l'assiette du FEADER la 2nde phase. Il pense qu'il faut lancer l'étude en y intégrant l'étude de faisabilité et qu'il faut être rapide car c'est la fin de l'enveloppe FEADER pour la Bourgogne. La CCV a un avantage car dans le dossier le critère Grand Site bénéficiera d'une priorité.

M. GUYOT propose que la discussion se poursuive en commission.

- DECHETS -

Compte-rendu de la commission concernant l'application de la TGAP à taux réduit

M. BREGUET lit la note distribuée en séance

M. CHENAF dit qu'il est déçu car le bio réacteur a plus d'un an de retard.

M. VILLIERS propose de demander que la réduction débute au 1^{er} octobre 2011 comme annoncé lors de la réunion.

Mme BEAUVIE rappelle que lors de la réunion il avait été annoncé que la réduction s'appliquerait à compter du 4^{ème} trimestre 2011 et qu'elle se poursuivra en 2012.

Disposition d'application de la redevance spéciale camping

M. BREGUET lit la note distribuée en séance

M. Christian GUYOT dit qu'il n'est pas contre le principe, mais que cela se traduit par une augmentation du prix des emplacements, que les campings sont déjà limités au niveau de l'équilibre budgétaire. Il faut faire attention.

M. BREGUET précise que la CCV ne fait pas payer l'accès à la déchetterie. Il pense qu'il est normal que les habitants occasionnels payent les déchets qu'ils génèrent. Il faut équilibrer le budget déchets. Il rappelle que cette taxe est obligatoire et qu'elle est payable à terme échu.

Disposition d'application de la redevance spéciale commerçants/artisans

M. BREGUET lit la note distribuée en séance

M. ZIMMERMANN demande quels types de déchets sont concernés.

M. BREGUET répond que les déchets concernés sont ceux qui relèvent des ordures ménagères.

M. VILLIERS précise que l'entreprise concernée a déjà été contactée et est d'accord avec le principe.

Convention avec la CCECY pour le ramassage des déchets au hameau du Lac Sauvin

M. BREGUET lit la note distribuée en séance

- Les délégués acceptent, à l'unanimité

Application du barème E Eco-emballages

M. BREGUET lit la note distribuée en séance

- Les délégués acceptent, à l'unanimité, de choisir l'option « filières » concernant le nouveau Barème E d'Eco Emballages

Conditions de prise en charge de l'aménagement des aires des points d'apports volontaires

M. BREGUET lit la note distribuée en séance

M. LACOMBE demande si c'est rétroactif.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

- BAIL AVEC TDF POUR LE REEMETTEUR -

M. BREGUET lit la note distribuée en séance.

Il s'agit d'adopter par délibération le bail négocié avec TDF pour la location du terrain du réémetteur.

M. BREGUET explique que lorsque TDF est venu présenter un nouveau bail, il a proposé à M. Villiers de reprendre le dossier. De ce fait, il a obtenu un doublement du loyer avec une capitalisation soit 7 500 € de loyer et 30 000 € pour la capitalisation. TDF a accepté.

M. VILLIERS dit que M. Breguet a merveilleusement négocié et que c'est la plus belle affaire immobilière de notre collectivité.

M. MOIRON informe que TDF a fait une demande en Mairie de Tharoiseau afin de remonter le pylône (antenne SFR).

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

- PÔLE SANTE CHÂTEL-CENSOIR -

M. BREGUET lit la note distribuée en séance.

Délibération rectificative concernant la fixation des loyers 2011

Il s'agit d'adopter par délibération l'encaissement seul des deux mois de loyer déjà versés à la Trésorerie par le Docteur Chardon et de faire partir au 1^{er} mai la date d'installation du Dr Moldoveanu, rectification nécessaire pour la signature du bail temporaire.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

Orientation du programme de travaux à réaliser

M. VILLIERS rappelle que le bâtiment a été acheté pour 180 000 €, qu'il avait été prévu l'installation de deux cabinets médicaux plus un cabinet d'infirmière et un de PMI. Les travaux à l'étage vont être abandonnés ce qui implique la suppression de l'installation de l'ascenseur.

M. BREGUET informe que la DETR est déjà à moitié encaissée et qu'il y a 150 000 € de travaux effectifs et 30 000 € de maîtrise d'ouvrage.

M. DEMANCHE demande à quelle date les travaux commenceront.

M. VILLIERS rappelle qu'il avait été décidé la temporisation du dossier dans l'attente de l'installation pérenne du docteur, le programme de travaux sera inscrit dès le vote du budget 2012.

M. BOHAIN informe que le Docteur Moldoveanu a 15 consultations/jour, l'idéal serait 20 consultations/jour.

M. VILLIERS informe que l'installation du Pôle santé a conforté le maintien de la pharmacie à Châtel.

Fixation des loyers 2012

Il s'agit d'autoriser le Président à signer les baux d'habitation et professionnel avec le Docteur Moldoveanu, comportant le maintien de l'activité du cabinet et de l'habitat sur place alors que les travaux seront engagés.

M. BOHAIN dit que 1 000 € pour 100m² c'est un peu cher et qu'il y a trop de surface perdue.

M. **BREGUET** répond qu'il convient de fixer un niveau de loyer normal pour 2012.

M. **BOHAIN** informe que la Mairie de Châtel aide le Docteur Moldoveanu encore 6 mois à hauteur de 500 €/mois.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

- MAISON DE SANTE DU VEZELIEN -

M. **BREGUET** lit la note distribuée en séance.

Approbation de l'Avant Projet Détaillé

Mme **RAUSCENT** explique que cette approbation est nécessaire pour engager la réalisation du dossier de consultation des entreprises. L'avant projet détaillé s'articule ainsi : 1 959 122 € y compris la pharmacie pour un montant de 359 753 €. (Bâtiment : 1 083 582 €, CCV : 309 578 €, aménagements extérieurs : 310 700 €).

M. **BREGUET** demande à ce que la validation se fasse sous réserve des prescriptions inscrites au permis de construire. Il informe de la naissance d'un litige avec l'AMO concernant des honoraires supplémentaires.

Mme **RAUSCENT** dit qu'un contrat a été signé avec l'AMO et lui demande à ce que son travail soit fait jusqu'au bout, le reste viendra après.

M. **VILLIERS** dit qu'il faut que l'APD soit précis et qu'il faut être vigilant.

M. **CHENAF** pense que contraindre quelqu'un à effectuer une prestation, c'est difficile, « le risque c'est que l'AMO vous plaque. »

M. **RAGAGE** informe que le montant de l'APD détermine le montant de la rémunération du maître d'œuvre, la rémunération de l'AMO est forfaitaire, les avenants n'interviennent que pour les demandes supplémentaires du maître d'œuvre.

M. **VILLIERS** rappelle que les travaux en R+1 sont gelés.

M. Christian **GUYOT** dit qu'il faut trouver un accord amiable avec le Cabinet Exprimme.

M. **BREGUET** dit que l'accord ne se fera pas avant la fin du contrat, c'est la loi.

M. **VILLIERS** insiste sur le fait qu'il faut avancer dans le dossier de l'APD.

M. **BREGUET** remarque que le descriptif ne correspond pas aux prescriptions du permis de construire.

M. **CHENAF** pense que quelle que soit la délibération prise, il va falloir faire un travail de relecture du descriptif.

M. **BOUVEAU** dit que l'architecte a une part d'engagement militante dans ce sujet car il a un rapport étroit avec l'AMO.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité, l'APD avec les prescriptions du permis de construire

Disposition pour la vente de l'immeuble de la pharmacie et création d'un budget annexe et demande d'application de la TVA

M. VILLIERS explique que les pharmaciens souhaitent être livrés « clé en main » : cette procédure s'appelle un VEFA achevé.

M. RAGAGE dit qu'il y a des conséquences à l'assujettissement de la TVA :

- c'est une opération individualisée, d'où le budget annexe et récupération de la TVA
- le VEFA permet le paiement par tranche par le biais de versement d'acomptes
- la gestion de la trésorerie est plus simple

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

Exonération de la taxe d'aménagement

M. BREGUET demande à bénéficier de l'exonération de la taxe d'aménagement pour la Maison de Santé étant donné que la CCV ne demande pas de pouvoir lever celle-ci.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

- ORIENTATIONS BUDGETAIRES -

M. VILLIERS propose aux délégués de prendre note du rapport fait par M. BREGUET sur les orientations budgétaires et de passer au point n°12.

- OPERATION GRAND SITE -

M. VILLIERS donne la parole à M. Christian GUYOT.

M. Christian GUYOT rappelle que tous les délégués ont été destinataires des documents envoyés par les services du Sous-préfet. Il remercie M. CHENAF de son implication dans le dossier pour son dynamisme et regrette son départ.

M. CHENAF assure qu'il sera remplacé rapidement par un successeur plus jeune et espère qu'il sera aussi impliqué dans le dossier.

M. Christian GUYOT dit que suite à la réunion du COTECH il y a un certain nombre de décisions à entériner et affirme que la CC est maître de l'opération, il convient :

1. de définir le périmètre : quel sera le territoire concerné par l'étude ?
2. de définir les rôles de chacun : qui recrutera le chef de projet ?
3. de déterminer et d'accepter le principe d'une étude OGS.
4. de passer une convention cadre avec les grands partenaires doublées par des conventions pluriannuelles plus courtes.
5. de demander de pénétrer le Réseau des Grands Sites de France afin de pouvoir bénéficier de leur expérience et du retour d'expériences.

M. **CHENAF** revient sur la transmission des documents, il indique que 7 réunions publiques, 25 réunions de travail, 23 articles ou reportages ont eu lieu. Un site collaboratif a été créé. Il est conscient que ce projet fait peur à la population. Il demande aux communes de mettre les documents en accès facile à la population et de faire circuler les informations le plus largement possible.

M. Christian **GUYOT** dit que cette opération comporte 2 étapes :

1. 2011-2013 : Vézelay et son renouveau
2. après 2013 : élaboration du projet de territoire

Concernant le périmètre, le site inscrit comporte 18 communes, le site classé comporte 12 communes, il informe que la commune de Bazoches et la commune de Chastellux-sur-Cure ont fait la demande pour être intégrées dans l'opération Grand Site. Il propose d'inclure l'ensemble des communes de la CCV et de satisfaire les communes de Bazoches et de Chastellux. Il dit que le périmètre a une incidence très importante dans l'étude.

M. **BOHAIN** demande si, pour pouvoir entrer dans le dispositif, il faut faire parti du site inscrit et/ou du site classé.

M. **CHENAF** indique que la proposition de travail est que le périmètre soit : le site classé + le site inscrit + le canton + les communes hors canton qui en feront la demande.

M **ZIMMERMANN** propose qu'Arcy-sur-Cure fasse partie de l'opération.

M. **CHENAF** indique qu'il a fait une proposition de travail car il fallait bien avancer, il n'y a pas de périmètre idéal. « Le périmètre idéal sera celui que vous déciderez. »

M. **GAREAU** demande comment vont être gérées les communes isolées qui voudront être intégrées à l'OGS.

M. **CHENAF** répond que le projet va se développer intégralement sur le territoire.

M. **BREGUET** pense que quand il s'agit du périmètre, c'est la volonté communale qui prévaut. Cette conformité existe avec Arcy-sur-Cure mais il faut que cette commune manifeste son intention d'intégrer l'opération.

M. **DEMANCHE** dit qu'il lui semble tout à fait normal que l'ensemble du canton fasse partie du projet de gré ou de force, Châtel compris. Il indique qu'il n'avait pas eu la bonne information, il est maintenant plus serein et soulagé. Il pense qu'il ne faut pas oublier le canal du nivernais.

M. **CHENAF** indique qu'il a hâte que M. **DEMANCHE** réintègre les groupes de travail.

M. **VILLIERS** demande à chaque commune de se prononcer :

- ✓ THAROISEAU : favorable
- ✓ CHAMOIX : favorable
- ✓ FONTENAY-PRES-VEZELAY : dit qu'il n'y aura pas d'argent pour tout le monde.
- ✓ ASNIERES-SOUS-BOIS : favorable, avec la crainte qu'il y ait des difficultés concernant la gestion du futur ensemble, très vaste.
- ✓ MONTILLOT : favorable

- ✓ BROSSES : s'interroge sur l'utilité de la commune dans la construction du Grand Site, est cependant favorable.
- ✓ ASQUINS : demande si cela va se traduire par de nouvelles contraintes.

M. **CHENAF** répond que le village est déjà en site inscrit et en site classé, les communes ne voient que les contraintes. La proposition qui est faite aujourd'hui est de développer un projet de territoire afin de rendre plus acceptable les contraintes dont l'objectif est de faire un plan de gestion et de protéger un site tout en vivant dedans. Il informe que beaucoup d'OGS ont débuté et peu ont été au bout du projet. Il dit qu'il faut une entière cohésion des communes et que le projet devra profiter à l'ensemble du territoire. « C'est l'OGS qui vous rendra la vie plus facile sur le territoire, le label Vézelay ne suffira pas à assurer l'avenir. Il faut aussi préserver le site et le valoriser. »

M. **VILLIERS** dit que les contraintes existent déjà et ne pense pas qu'il y aura de contraintes supplémentaires.

- ✓ DOMECY-SUR-CURE : la commune se situe dans le site inscrit et le site classé et à mi-chemin entre Vézelay et Bazoches. « Cette opération ne peut-être que positif pour notre territoire. »
- ✓ SAINT-MORE : demande si les communes qui ne sont ni dans le site inscrit ni dans le site classé, après leur intégration dans le grand site, seront intégrées dans le site inscrit et dans le site classé.

M. **VILLIERS** dit que selon la loi de 1930, c'est la commission supérieure des sites qui le décidera.

M. **CHENAF** indique que le label Grand Site est un label d'excellence et que les retombées économiques pour chaque commune seront conséquentes.

- ✓ BLANNAY : dit qu'il ne faut pas passer le tunnel. Favorable.
- ✓ VOUTENAY-SUR-CURE : dit que c'est une notion de dynamisme, de communiquer autrement, que se différencier est un atout supplémentaire.
- ✓ LICHERES-SUR-YONNE : est satisfait, c'est une aubaine pour le territoire.
- ✓ CHATEL-CENSOIR : favorable et rassuré
- ✓ SAINT-PERE : favorable
- ✓ PIERRE-PERTHUIS : favorable
- ✓ GIVRY : les représentants de la commune étaient partis.
- ✓ FOISSY-LES-VEZELAY : commune non représentée
- ✓ VEZELAY : la commune a déjà commencé et demande à ce que la population soit partie prenante.

M. **CHENAF** suggère, suite à la nouvelle municipalité de Vézelay, que le Maire de Vézelay soit représentant à la CCV, les statuts de celle-ci le permettent.

M. **VILLIERS** dit que la question s'est posée en remplacement d'un élu mais pas en l'ajoutant.

M. Christian **GUYOT** conclut que c'est une affaire vézélienne.

Structure de Gestion OGS

M. **CHENAF** explique le cheminement « normal » d'une telle opération. Elle débute par une étude de faisabilité qui peut durer jusqu'à 1 an ½, puis vient l'étude du périmètre et l'action ne démarre qu'après 3 ou 4 ans. Il dit qu'avec le Préfet ils ont envisagé les choses plus rapidement, ce qui fait qu'au bout d'un an des structures ont été créées, des études ont été rassemblées et un programme de 8 millions d'euros a été engagé. 25 élus ont rejoint 5 groupes de travail afin de faire émerger des idées un COTECH (Etat + CCV) et un COPIL (CCV + CG + CR + Maire de Vézelay) représentent les financeurs qui prennent les grandes décisions.

Le climat est plus serein, le projet avance bien, mais il y a eu des attaques et des critiques très virulentes.

Pour consolider ce travail, il faudra passer par une phase de contractualisation et la signature d'une convention cadre avec l'Etat qui renverra des conventions pluriannuelles sur une structure de gestion qui pilotera l'ensemble.

M. Christian **GUYOT** dit que dans une procédure OGS normale, les conventions cadres se situent à la fin, dans le Vézélien, elles se situent au début du projet. Il informe que le réseau compte 37 grands sites et 10 labellisations pour 27 000 000 de visiteurs par an. Il y a beaucoup de demandes de labellisation et les critères vont se durcir d'année en année. Il demande à ce que soit adopté le principe d'une étude globale menée et diligentée par la CCV.

M. **VILLIERS** dit « ma réponse est oui. »

M. Christian **GUYOT** pense que l'étude thématique sera moins sensible qu'une étude globale.

M. **BREGUET** rappelle que ce n'est pas ce qui est prescrit dans la circulaire du ministère. Il pense que si l'étude globale vient en premier lieu, il y aura des « copier coller » de toutes les études déjà faites. La part de la Basilique et des remparts de Vézelay dans le programme de l'Etat représente une part considérable du projet. Il dit qu'il ne faut pas que l'Etat ne soit présent que pour la tutelle, il faut y intégrer la DRAC et il craint que l'étude globale soit trop longue dans le temps.

M. Christian **GUYOT** dit que c'est la démarche normale et que les informations officielles sont suivies.

M. **BOUVEAU** informe qu'il y aura un cahier des charges à respecter.

M. Christian **GUYOT** rassure M. **BREGUET** en l'informant qu'il y aura une succession d'études thématiques.

M. **BREGUET** souhaite que cette étude soit confiée à une personne capable de discuter avec le comité scientifique.

M. **CHENAF** a constaté que beaucoup d'études ont déjà été faites sur le Vézélien et qu'elles sont parfaitement exploitables, qu'il faudra élaborer un cahier des charges global ce qui représentera un investissement entre 300 et 400 000 euros. L'étude de faisabilité sert à identifier les grands enjeux et les grands objectifs. Il pense qu'une

économie d'une étude globale unique peut-être réalisée en faisant référence à des études thématiques.

M. Christian GUYOT répond que c'est sur ce thème que la commission travaillait. Une étude coûte en moyenne entre 100 et 140 000 €. C'est la CCV qui fixe le cahier des charges, qui commande l'étude et qui recrutera les cabinets d'étude. Il dit qu'il a été évoqué que pour aider à la synthèse des réunions, il serait souhaitable de recruter un chef de projet ou un chargé de mission.

M. CHENAF indique que l'Etat sera toujours présent aux côtés des élus.

M. VEYSSIERE demande si l'Etat reste le financeur principal.

M. CHENAF dit que le budget sera connu dans quelques mois et que, comme c'est une commande présidentielle, cela veut dire que l'Etat financera au maximum.

M. ZIMMERMANN dit qu'il faut un coordonnateur afin de faire des liens entre les études déjà réalisées et les groupes de travail.

M. VILLIERS propose de voter sur le périmètre : site inscrit + site classé + Périmètre de la CCV + Bazoches + Chastellux + Arcy.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

Concernant le chef de projet, M. VILLIERS explique qu'il y a deux propositions : un partenariat avec le PNRM (45 000 €) et une mise à disposition gratuite d'un personnel compétent du Conseil Général.

M. BREGUET pense que les deux propositions ne sont pas comparables.

M. CHENAF dit que la position de l'Etat est de dire que le PNRM est expérimenté, il informe que le PNRM veut se positionner comme AMO afin d'assister la CCV, la proposition du Département est favorable puisqu'il n'y a pas d'autres candidats. « Mais vous, que souhaitez-vous ? »

M. ZIMMERMANN demande si la gratuité est limitée dans le temps.

M. VILLIERS répond que la gratuité restera jusqu'à la fin du projet.

M. DEMANCHE demande quel sera le profil de poste.

M. VILLIERS dit qu'il faut que la personne corresponde en tout point au poste proposé et souhaite que le PNRM soit présent dans le projet.

M. BOUVEAU affirme que la priorité c'est l'étude.

- Les délégués acceptent, à l'unanimité, la proposition du Conseil Général.

M. VILLIERS demande à M. MICHON de réfléchir sur un lieu d'accueil.

Principe de l'adhésion au Réseau des Grands Sites de France (3 000 € environ).

- Les délégués acceptent, à l'unanimité.

- QUESTIONS DIVERSES -

Profil de baignade

M. VILLIERS fait part de la demande de la commune de Châtel-Censoir afin que la CCV prenne la compétence de l'ensemble des profils de baignade.

- Les délégués refusent, à l'unanimité, ce n'est pas une compétence de la CCV

SPANC

M. BOUVEAU demande à ce que sujet soit débattu lors du prochain conseil communautaire.

M. COUGNOT dit que ce point devient très urgent puisque les communes ont des certificats de conformité à délivrer.

M. BREGUET propose qu'une commission se mette en place à la CCV.

PIG Habitat

M. BREGUET explique que suite à l'ouverture de l'appel d'offres, les frais d'expertise ne se monteront qu'à 350 000 € environ, donc la CCV devra payer 13 000 € sur 3 ans au lieu de 21 000 € comme précédemment annoncé.

M. VILLIERS présente le commandant de la gendarmerie d'Avallon et le remercie de sa présence.

Le Commandant DUCEPT dit qu'il a profité de cette réunion afin de rencontrer l'ensemble des représentants des communes de la CCV, c'est sa première réunion, il est enchanté de tous les projets de la CCV et notamment de l'Opération Grand Site. Il indique que les gendarmeries se sont aussi regroupées et fonctionnent aujourd'hui en regroupement de communauté de brigades. Il informe que la gendarmerie de Vézelay bénéficie d'une demi-journée d'ouverture par semaine, il s'agit du mercredi matin. Le personnel est formé pour l'établissement des procurations en vue des élections prévues en 2012.

Séance levée à 22 h 30